

Mardi 28 Décembre 2022

L'exécutif impose trois jours de télétravail minimum, réunion au ministère ce matin
« Au moins trois jours de télétravail par semaine », titre **Le Parisien**, qui y voit l'une des principales annonces du Premier ministre, hier soir, pour faire face à la flambée épidémique. Inscrite noir sur blanc dans le protocole sanitaire en entreprise dans les jours qui viennent, l'obligation de télétravailler « trois jours minimum et quatre jours quand cela est possible » entrera en vigueur le 3 janvier, « pour trois semaines ». Juste avant Noël, déjà, Elisabeth Borne, avait demandé aux entreprises de se préparer à « renforcer » le télétravail. « A l'époque, c'était une recommandation, précise-t-on dans l'entourage de la ministre. Désormais, le télétravail sera obligatoire au moins trois jours. Les contrôles vont s'intensifier dès la rentrée. » Ce matin, à 11 heures, une réunion est d'ailleurs organisée avec les partenaires sociaux au ministère du Travail pour évoquer le sujet. Mais l'autre objectif du gouvernement est d'éviter la « paralysie dans le pays » et, surtout, la « désorganisation » des secteurs essentiels. « Nous évoquerons la réactualisation du plan de continuité d'activité qui avait été mis en place lors du premier confinement, explique-t-on au ministère du Travail. L'une des solutions du gouvernement pour éviter la paralysie de l'économie est d'alléger le délai d'isolement des cas contacts. (**Le Parisien, p.3**)